

Depuis le début de la crise, les Nations Unies ont montré qu'il était possible de répondre fermement aux violations flagrantes du droit international en faisant respecter inflexiblement l'ordre international.

La crise du Golfe pose un défi à certains des principes fondamentaux sur lesquels repose la politique étrangère du Canada; toutefois, le règlement et les suites du conflit pourraient justifier ces principes. Depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, la règle de droit ainsi que l'établissement d'un milieu international stable sont des objectifs essentiels du Canada.

Depuis le début de la crise, le gouvernement du Canada vise les mêmes objectifs :

- indiquer clairement que la conduite de l'Iraq est inacceptable et que le Canada est déterminé à contribuer à l'action de la communauté internationale;
- renforcer le respect de la règle de droit dans les affaires internationales et appuyer une ONU renouvelée, qui répond pour la première fois depuis la fin de la Guerre froide à une violation flagrante de sa Charte par un État membre;
- et, bien sûr, protéger les vies canadiennes ainsi que les intérêts canadiens menacés par l'invasion et l'annexion du Koweït.

Étant donné ces objectifs, nous tentons depuis trois mois, de concert avec les autres pays qui participent activement au front commun international contre l'Iraq, de faire en sorte :

- que les sanctions imposées par les Nations Unies soient les plus efficaces possible;
- que le consensus international soit maintenu;
- que les problèmes humains et économiques suscités par la crise et les sanctions soient examinés rapidement et dans une optique humanitaire, tant pour respecter un principe fondamental que pour maintenir le consensus international;
- que la communauté internationale examine des moyens pacifiques de mettre fin au conflit, tout en veillant à ce que ces moyens cadrent entièrement avec les résolutions des Nations Unies.